

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 21 octobre 2024**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS 7**

**ADMINISTRATRICES PRESENTES 3**

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES 4**

**Présentes : 3**

Mmes Véronique DELCOURT, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

Mme Annie DESQUIENS	Pouvoir à Mme Françoise DE VRIEZE
M. Jean-François DEVILLERS	Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ
Mme Bérengère DURET	Pouvoir à Mme Véronique DELCOURT
Mme Ghislaine WENDERBECQ	Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

**Assistaient également à la réunion :**

M. Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**DELIBERATION 24/C118**

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 24/C118**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE LA SAS FINAPAR DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, 23 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES ET 37 PLACES DE STATIONNEMENT EN SUPERSTRUCTURE AU SEIN DE L'OPERATION SITUEE A LILLE, 4 RUE CHARLES QUINT

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 12 août 2024 estimant le prix de 8 118 180, 00 € HT pour l'acquisition des biens objet de la présente délibération, conforme au prix du marché.

Considérant que le budget prévisionnel de cette opération s'élève à la somme de 9 239 373,25 € TTC,

Considérant que le permis de construire a été déposé en mairie de LILLE le 2 août 2024,

La Présidente informe les membres du Bureau que LILLE METROPOLE HABITAT a l'opportunité d'acquérir, en l'état futur d'achèvement, auprès de la SAS FINAPAR 14 logements locatifs sociaux, 23 logements locatifs intermédiaires et 37 places de stationnement au sein de l'opération sise à Lille 4 rue Charles Quint.

Les 14 logements locatifs sociaux (LLS) acquis auront une SHAB totale de 1 119,1 m<sup>2</sup> et seront financés en PLAI reconstitution d'offre ANRU pour 3 logements, en PLUS pour 8 logements et en PLS pour 3 logements.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix principal de 2 200 € HT le m<sup>2</sup> de SHAB soit un prix total hors taxes de deux millions quatre cent soixante-deux mille vingt euros hors taxes (2 462 020 € HT) majoré de vingt mille euros (20 000 € HT) hors taxes par place soit un prix total hors taxes de deux cent quatre-vingt mille euros (280 000 € HT) pour les 14 places de stationnement attachées. Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Les 23 logements locatifs intermédiaires (LLI) acquis auront une SHAB totale de 1 365,6 m<sup>2</sup> et seront financés en droit commun.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix principal de 3 600 € HT le m<sup>2</sup> de SHAB soit un prix total hors taxes de quatre millions neuf cent seize mille cent soixante euros hors taxes (4 916 160 € HT) majoré de vingt mille euros (20 000 € HT) hors taxes par place soit un prix total de quatre cent soixante mille euros hors taxes (460 000 € HT) pour les 23 places de stationnement attachées. Tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Toute diminution ou augmentation de surface habitable des biens vendus par rapport à la surface habitable totale exprimée ci-dessus, intervenant préalablement à la signature de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement, sans que cette variation ou ces variations successives ne puissent globalement excéder le seuil de 20m<sup>2</sup>, entrainera un réajustement du prix sur la base de 2 200 € HT/m<sup>2</sup> SHAB pour les LLS et 3 600 € HT/m<sup>2</sup> SHAB pour les LLI.

Dans l'hypothèse où la variation de surface dépasse ce seuil, une délibération modificative devra être présentée au Bureau.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de la SAS FINAPAR, de 14 LLS, 23 LLI et 37 places de stationnement moyennant le prix principal hors taxes de

- 2 200 € le m<sup>2</sup> de SHAB pour les logements locatifs sociaux soit un prix total hors taxes de deux millions quatre cent soixante-deux mille vingt euros hors taxes (2 462 020 € HT) majoré de vingt mille euros (20 000 € HT) hors taxes par place soit un prix total hors taxes de deux cent quatre-vingt mille euros (280 000 € HT) pour les 14 places de stationnement attachées,
- 3 600 € le m<sup>2</sup> de SHAB pour les logements locatifs intermédiaires soit un prix total hors taxes de quatre millions neuf cent seize mille cent soixante euros hors taxes (4 916 160 € HT) majoré de vingt mille euros (20 000 € HT) hors taxes par place soit un prix total de quatre cent soixante mille euros hors taxes (460 000 € HT) pour les 23 places de stationnement attachées, TVA en sus au taux en vigueur,

L'acquisition est consentie sous condition suspensive d'obtention des financements MEL et ANRU pour les LLS, et des financements ainsi que de la garantie d'emprunt pour les LLI,

Et sous les charges et conditions ci-dessus énoncées,

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 21 octobre 2024**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS 7**

**ADMINISTRATRICES PRESENTES 3**

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES 4**

**Présentes : 3**

Mmes Véronique DELCOURT, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

Mme Annie DESQUIENS Pouvoir à Mme Françoise DE VRIEZE

M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Véronique DELCOURT

Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

**Assistaient également à la réunion :**

M. Sébastien LÉFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente

Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité

Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale

Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction

Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**DELIBERATION 24/C119**

**Délibération : 24/C119**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** DELIBERATION MODIFICATIVE DES DELIBERATIONS N°23/C089 DU 19 OCTOBRE 2023 ET 24/C025 DU 29 MARS 2024 RELATIVES A L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE PROMOGIM DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES ET DE 16 PLACES DE STATIONNEMENT A EDIFIER A TOURCOING, 177 RUE DU PONT DE NEUVILLE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°23/C089 du 19 octobre 2023 par laquelle les membres du Bureau ont autorisé l'acquisition en l'état futur d'achèvement, auprès de PROMOGIM, de 16 logements locatifs intermédiaires et 16 places de stationnement aérien pour une surface utile totale de 1382,18 m<sup>2</sup> au prix de 2650 € le m<sup>2</sup> de SU, soit un montant total de trois millions six cent soixante-deux mille sept cent soixante-dix-sept euros hors taxes (3 662 777,00 € HT) pour l'opération.

Vu la délibération n°24/C025 du 29 mars 2024 par laquelle la surface utile totale des logements à acquérir a été portée à 1 404,28 m<sup>2</sup> pour un prix total d'acquisition de trois millions sept cent vingt et un mille trois cent quarante-deux euros hors taxes (3 721 342 € HT) TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Considérant le succès commercial de la vente des logements en accession libre, PROMOGIM souhaite réduire à 8 le nombre de logements et de places de stationnement vendus à LMH, portant ainsi la surface utile totale des logements à acquérir à 727,52 m<sup>2</sup> pour un prix total d'un million neuf cent vingt-sept mille neuf cent vingt-huit euros hors taxes (1 927 928 € HT) TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Toute diminution ou augmentation de surface utile des biens vendus par rapport à la surface utile totale exprimée ci-dessus, intervenant préalablement à la signature de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement, sans que cette variation ou ces variations successives ne puissent globalement excéder le seuil de 20m<sup>2</sup>, entrainera un réajustement du prix sur la base de 2 650 € HT/m<sup>2</sup> SU.

Dans l'hypothèse où la variation de surface dépasse ce seuil, une délibération modificative devra être présentée au Bureau.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrèer l'acquisition, en l'état futur d'achèvement, auprès de PROMOGIM, 8 logements locatifs intermédiaires et 8 places de stationnement aérien qui seront édifiés à Tourcoing, 177 rue du Pont de Neuville, moyennant le prix principal de 2 650 € HT le m<sup>2</sup> de SU, soit un prix total hors taxes d'un million neuf cent vingt-sept mille neuf cent vingt-huit euros hors taxes (1 927 928 € HT) TVA en sus au taux en vigueur.

Et sous les charges et conditions ci-dessus énoncées,

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 21 octobre 2024**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS 7**

**ADMINISTRATRICES PRESENTES 3**

**ADMINISTRATEURS REPRESENTES 4**

**Présentes : 3**

Mmes Véronique DELCOURT, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

Mme Annie DESQUIENS Pouvoir à Mme Françoise DE VRIEZE  
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ  
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Véronique DELCOURT  
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

**Assistaient également à la réunion :**

M. Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**DELIBERATION 24/C120**

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 24/C120**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°24/C105 DU 27 SEPTEMBRE 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AUPRES DE LOGER HABITAT DE 34 LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES AVEC 48 STATIONNEMENTS ET DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AVEC 20 STATIONNEMENTS A EDIFIER CHEMIN DES MUCHAUX A LAMBERSART ET AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY A SAINT ANDRE LEZ LILLE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°24/C105 du 27 septembre 2024 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de LOGER HABITAT de 34 logements locatifs intermédiaires (LLI) avec 48 stationnements et 20 logements locatifs sociaux (LLS), répartis en 6 PLAÎ RO, 4 PLUS RO et 10 PLUS, avec 20 stationnements qui seront édifiés à Lambersart, Chemin des Muchaux, et à Saint-André-Lez-Lille, Avenue du Maréchal de Lattre De Tassigny pour une SHAB totale de 3 188,50 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de DIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX EUROS HORS TAXES (10 204 390 € HT) TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur, et sous les charges et conditions suivantes :

Les logements acquis auront une SHAB totale de 3 188, 50 m<sup>2</sup> répartie comme suit :

- 2050,20 m<sup>2</sup> pour les LLI
- 1138,30 m<sup>2</sup> pour les LLS financés en PLAÎ RO (6), 4 PLUS RO (4) et 10 PLUS

Le prix principal de DIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX EUROS HORS TAXES (10 204 390 € HT) se décomposant comme suit :

- Pour les LLI : 3 175 € HT le m<sup>2</sup> de SHAB, 10 000 € par stationnement aérien (14), 20 000 € par stationnement sous-sol (34), soit un total de SEPT MILLIONS TROIS CENT VINT NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS HORS TAXES (7 329 385 € HT)
- Pour les LLS : 2 350 € HT le m<sup>2</sup> de SHAB et 10 000 € par stationnement (20) soit un prix total de DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUINZE MILLE CINQ EUROS HORS TAXES (2 875 005 € HT)

L'acquisition est consentie sous condition suspensive d'obtention des financements MEL et ANRU ainsi que de la garantie d'emprunt et des agréments pour les LLS, et des financements ainsi que de la garantie d'emprunt pour les LLI

Toute diminution ou augmentation de surface habitable des biens vendus par rapport à la surface habitable totale exprimée ci-dessus, intervenant préalablement à la signature de l'acte authentique de vente en l'état futur d'achèvement, sans que cette variation ou ces variations successives ne puissent globalement excéder le seuil de 20m<sup>2</sup>, entrainera un réajustement du prix sur la base de 3 175 € HT/m<sup>2</sup> SHAB pour les LLI et 2 350 € HT/m<sup>2</sup> SHAB pour les LLS.

Dans l'hypothèse où la variation de surface dépasse ce seuil, une délibération modificative devra être présentée au Bureau.

Considérant que le nombre de stationnements aériens pour les logements LLI a été modifié, passant de 14 à 19 places,

Considérant que cette augmentation du nombre de places de stationnement aérien ne se traduit pas par une augmentation des dépenses pour les LLI n'affecte pas le budget global pour ces stationnements aériens fixé à 140 000 € HT, le prix par place de stationnement aérien est donc de 7 368 € HT.

Le prix principal de DIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX EUROS HORS TAXES (10 204 390 € HT) se décomposant comme suit :

- Pour les LLI : 3 175 € HT le m<sup>2</sup> de SHAB, 7 368 € par stationnement aérien (19), 20 000 € par stationnement sous-sol (34), soit un total de SEPT MILLIONS TROIS CENT VINT NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS HORS TAXES (7 329 385 € HT)
- Pour les LLS : 2 350 € HT le m<sup>2</sup> de SHAB et 10 000 € par stationnement (20) soit un prix total de DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUINZE MILLE CINQ EUROS HORS TAXES (2 875 005 € HT)

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de LOGER HABITAT de 34 logements locatifs intermédiaires (LLI) avec 53 stationnements et 20 logements locatifs sociaux (LLS), répartis en 6 PLAI RO, 4 PLUS RO et 10 PLUS, avec 20 stationnements qui seront édifiés à Lambersart, Chemin des Muchaux, et à Saint-André-Lez-Lille, Avenue du Maréchal de Lattre De Tassigny pour une SHAB totale de 3 188,50 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de DIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX EUROS HORS TAXES (10 204 390 € HT) TVA en sus au taux en vigueur, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur, et sous les charges et conditions ci-dessus énoncées.

La présente délibération modifie la délibération n°24/C105 en date du 27 septembre 2024.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 21 octobre 2024**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATRICES PRESENTES</b>	<b>3</b>
<b>ADMINISTRATEURS REPRESENTES</b>	<b>4</b>

**Présentes :** **3**  
Mmes Véronique DELCOURT, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ

**Absents ayant donné pouvoir :** **4**  
Mme Annie DESQUIENS Pouvoir à Mme Françoise DE VRIEZE  
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ  
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Véronique DELCOURT  
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

**Assistaient également à la réunion :**  
M. Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**DELIBERATION 24/C121**

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 24/C121**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** RETRAIT DE LA DELIBERATION N°23/C023 DU 30 MAI 2023 RELATIVE A L'ACQUISITION AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DE L'IMMEUBLE SIS A LILLE 21 RUE ALEXANDRE LELEUX ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération n°23/C023 du 30 mai 2023 ayant autorisée l'acquisition, auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL), d'un immeuble sis Lille, 21 rue Alexandre Leleux, cadastré section NZ n°149 d'une contenance de 83m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 136 500,00 € HT, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur, en vue d'y réaliser 3 logements en Acquis Améliorés PLAI.

Considérant le budget de réhabilitation de l'immeuble, LMH et la MEL sont convenus de conclure un bail emphytéotique. Par conséquent, la délibération précitée est devenue sans objet.

La Présidente propose aux membres du Bureau de retirer purement et simplement la délibération 23/C023 en date du 30 mai 2023 relative à l'acquisition auprès de la Métropole Européenne de Lille de l'immeuble sis à Lille 21 rue Alexandre Leleux.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 21 octobre 2024**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7  
**ADMINISTRATRICES PRESENTES** 3  
**ADMINISTRATEURS REPRESENTES** 4

**Présentes :** 3  
Mmes Véronique DELCOURT, Françoise DE VRIEZE, Anne VOITURIEZ

**Absents ayant donné pouvoir :** 4  
Mme Annie DESQUIENS Pouvoir à Mme Françoise DE VRIEZE  
M. Jean-François DEVILLERS Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ  
Mme Bérengère DURET Pouvoir à Mme Véronique DELCOURT  
Mme Ghislaine WENDERBECQ Pouvoir à Mme Anne VOITURIEZ

**Assistaient également à la réunion :**  
M. Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale

**DELIBERATION 24/C122**

**Délibération : 24/C122**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE PORTANT SUR L'IMMEUBLE SIS A LILLE 21 RUE ALEXANDRE LELEUX

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

La Présidente informe les membres du Bureau que LMH a l'opportunité de signer un bail emphytéotique avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) sur un immeuble sis à Lille 21 rue Alexandre Leleux cadastré section NZ n°149 d'une contenance de 83 m².

Ce bail serait consenti pour une durée de 50 ans moyennant une redevance annuelle d'un euro hors taxe (1 € HT).

L'immeuble, objet du bail emphytéotique, est destiné à recevoir 3 logements PLAI.

Le programme prévisionnel, défini ci-dessus est estimé à 480 189,76€ toutes taxes comprises et toutes dépenses confondues. Ce montant pourra varier à la baisse comme à la hausse, dans la limite d'une augmentation de + 5% et sous réserve du budget disponible. Au-delà, une délibération modificative devra être présentée au bureau.

LMH a pris possession de l'immeuble, de manière anticipée, aux termes d'une convention de mise à disposition et de gestion signée le 16 octobre 2023 par LMH et le 02 novembre 2023 par la MEL. LMH entend poursuivre l'exécution de cette convention jusqu'à la signature du bail emphytéotique.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer.

- La signature d'un bail emphytéotique avec la Métropole Européenne de Lille au profit de LMH sur l'immeuble sis à Lille 21 rue Alexandre Leleux cadastré section NZ n°149 d'une contenance de 83 m², pour une durée de 50 ans moyennant une redevance annuelle d'un euro hors taxe (1 € HT).
- La poursuite de l'exécution de la convention de mise à disposition et de gestion signée le 16 octobre 2023 par LMH et le 02 novembre 2023 par la MEL jusqu'à la signature du bail emphytéotique.
- De réaliser tous les diagnostics préliminaires nécessaires (étude de sol, diagnostic amiante etc ...).
- La consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre et de signer le marché correspondant,
- A l'issue de la validation de l'avant-projet définitif, d'autoriser la mise en concurrence des entreprises et de signer les marchés travaux correspondants.
- La consultation et la signature des missions de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ainsi que tout contrat, avenant ou commande nécessaire à la réalisation de ces travaux et ce, dans le respect du code de la commande publique.
- Enfin, à l'issue des procédures marchés, d'autoriser le démarrage des travaux.
- De consentir, le cas échéant, toutes créations de servitudes au profit des concessionnaires et régulariser toutes conventions et tous actes de création de servitudes nécessaires.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

Anne VOITURIEZ

